

Avant-propos

On peut étudier le droit en étant né des faits. Le CRHIDI (Centre de recherches en histoire du droit et des institutions) en porte témoignage. Les Facultés universitaires Saint-Louis, en dépit de leur taille restreinte, comptent dans leurs rangs un nombre important d'enseignants et de chercheurs en histoire du droit et des institutions. Leurs champs d'investigations couvrent ainsi tout l'espace compris entre les droits de l'antiquité et les études politiques et juridiques les plus proches de notre temps.

En échangeant leurs idées et en conjuguant leurs efforts au sein du CRHIDI, huit professeurs et chargés d'enseignement ont ainsi décidé de susciter des projets collectifs autour de thèmes répondant à leurs préoccupations respectives, déterminés au préalable par leur soins et requérant le concours d'autres collègues des Facultés et de spécialistes extérieurs, en fonction des sujets abordés.

Le CRHIDI envisage deux types complémentaires d'initiatives. Il s'agit d'abord de conférences-débats et de tables rondes, conçues comme lieux de rencontres et d'échanges entre ses membres et d'autres historiens et juristes. Par ailleurs, le Centre publiera une collection de "Cahiers", incluant contributions originales et reproduction d'articles déjà publiés dans des revues ou recueils scientifiques.

Voici le premier de ces cahiers, présenté par mon collègue et ami Gilbert Hanard, professeur de droit romain, et dû à la réflexion et aux plumes de quatre membres du Centre, enseignants des Facultés Saint-Louis. Un autre suivra, dans quelques mois, sur un thème d'histoire du droit public au moyen

âge et aux temps modernes, et associera à un historien de l'équipe un professeur d'université extérieur. Un troisième, dont la parution est prévue pour la fin de l'année 1994, regroupera des études d'histoire politique contemporaine.

Tels sont les premiers fruits de moissons que nous espérons longues et abondantes.

Jean-Marie CAUCHIES

*Doyen de la Faculté de philosophie et lettres
Responsable du CRHIDI*